

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 9

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 22/03/2024

Date d'affichage de la convocation : 26/03/2024

Date d'affichage de la délibération : 10 AVR. 2024

Étaient présents : M.M FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération n°2024-26 Subventions aux associations, répartition pour l'année 2024

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'exercice 2024 à venir et plus précisément les crédits à prévoir à l'article 6574 au titre des crédits alloués aux subventions, il convient de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

De procéder à l'individualisation des subventions dans les conditions suivantes :

Associations Flourensoises :

Association	Demande 2024	Proposition	Décision du Conseil Municipal
ACCA (Chasse)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
MAM Hibou Caillou Genou	4 000 €	3 000 €	3 000 €
Anciens Combattants	500 €	500 €	500 €
ASFLD (Foot)	5 000 €	1 000 €	1 000 €
Ass. A Tout Age	500 €	500 €	500 €
Ass. Petite Maison d'Hermance	0 €	0 €	0 €
Association de la Madeleine	800 €	700 €	700 €
Association du personnel APCF	6 750 €	6 750 €	6 750 €
Bibliothèque	500 €	500 €	500 €
Boule Rouillée (Pétanque)	600 €	600 €	600 €
Comité des Fêtes	11 000 €	10 000 €	10 000 €
Dose d'Art' Scénic (Théâtre)	300 €	300 €	300 €
FCPE	800 €	800 €	800 €
Florus	700 €	700 €	700 €
Flourens en éveil	340 €	340 €	340 €
Flourens Hand Ball	5 000 €	3 000 €	3 000 €
Graines de Flourens	200 €	200 €	200 €
Jardins du Lac	500 €	500 €	500 €
Les Colverts	600 €	600 €	600 €
SCRAP31	150 €	150 €	150 €
Tennis de Flourens	1 700 €	1 000 €	1 000 €
Total	40 940 €	32 140 €	32 140 €

Associations extérieures :

Association	Demande 2024	Proposition	Décision du Conseil Municipal
ADOT 31	0	100 €	100 €
AFMTELETHON	0	100 €	100 €
AFSEP	100 €	100 €	100 €
A G A P E I	0	100 €	100 €
Aide à Domicile	700 €	700 €	700 €
AMARYLLIS (ESAT)	250 €	250 €	200 €
Amicale Drémiloise	0	100 €	100 €
Association Prévention Routiere	500 €	100 €	100 €
Collège E BADINTER	0	150 €	0 €
Croix Rouge	0	300 €	500 €
F. N. A. C. A.	100 €	100 €	100 €
Les Restaurants du Coeur	0	500 €	500 €
Pompiers humanitaires GSCF	100 €	100 €	100 €
Secours Populaire Français	150 €	500 €	500 €
Total	1 900 €	3 200€	3 200 €

Total ASSOCIATIONS		35 340 €	35 340 €
---------------------------	--	-----------------	-----------------

Écoles :

Coopérative école élémentaire	300 €	300 €	300 €
Coopérative école maternelle	200 €	200 €	200 €
Sorties diverses			
Réserves (classes vertes)	2 600 €	2 600 €	2 600 €
Total	3 100 €	3 100 €	3 100 €

Total : 48 440 €

CCAS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
-------------	----------	----------	----------

M. Philippe ARRUE ne prend pas part au vote dans le cadre de l'association Dose d'Art' Scénic,
M. Pierre NAVARRO ne prend pas part au vote dans le cadre des Colverts,
M. Robert JORDAN ne prend pas part au vote dans le cadre de l'association de la Madeleine,
M. Didier CORTES, M. Olivier TOUCHEBEUF, Mme Anne-Lise CAMUS et M. Francis ROUZAUD ne prennent pas part au vote dans le cadre de l'association Jardins du Lac,
Mme Colette BACOU ne prend pas part au vote dans le cadre de l'association A Tout Age.

La délibération est adoptée à :

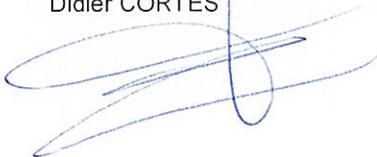
9

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 05/04/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

